

Belgium-Clavier: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 37/2017 22/02/2017

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Clavier

Postal address: Rue Forville 1

Town: Clavier

Postal code: 4560

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Marc Lekeux

E-mail: marc.lekeux@clavier.be

Telephone: +32 86349438

Additional information can be obtained from:

Official name: SPI — pôle développement d'infrastructures

Postal address: Rue du Vertbois 11

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Madame Julie Moreau

E-mail: julie.moreau@spi.be

Telephone: +32 42301180

Fax: +32 42301120

Internet address: www.spi.be

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: SPI — pôle développement d'infrastructures

Postal address: Rue du Vertbois 11

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Madame Julie Moreau

E-mail: julie.moreau@spi.be

Telephone: +32 42301180

Fax: +32 42301120

Internet address: www.spi.be

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Official name: Commune d'Ouffet
Postal address: Rue du Village
Town: Ouffet
Postal code: 4590
Country: Belgium

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Appel à demandes de participation — Clavier station — mission complète d'auteur de projet pour la construction d'un hall polyvalent transcommunal (salle de village, salle de sports, infrastructures liées au football, abords) pour les communes de Clavier et Ouffet.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Rue Sur Fosses — Clavier Station.

NUTS code BE33 Prov. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Objet du marché

Le présent marché est un marché de services, à tranches conditionnelles, qui a pour objet la construction d'un hall polyvalent et modulable à Clavier Station.

Ce hall devra accueillir plusieurs fonctions:

— une salle de sport de 44 x 22 m et des locaux annexes suivant les directives techniques d'Infrasports,

— une salle de village et des locaux annexes suivant les directives techniques de la DGO3 — Développement Rural,

— des infrastructures complémentaires aux terrains de football déjà présents sur le site (gradins, cafétéria, sanitaire, vestiaire, stockage, salle de réunion, bureau, ...) suivant les directives techniques d'Infrasports,

— les aménagements extérieurs (aménagements paysagers, voirie, parkings, abords, bassin de rétention, clôture périphérique, terrasse, ...) complémentaires aux activités listées ci-dessus.

Contexte

Il y a quelques années, les Communes de Clavier et d'Ouffet ont chacune pris la décision de mener à bien une Opération de Développement Rural sur leur territoire respectif afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie de leurs habitants.

Le PCDR de Clavier a été approuvé par le Gouvernement wallon le 23.7.2015 pour une durée de 10 ans tandis que celui d'Ouffet a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7.3.2013 pour une durée de 10 ans également.

Le présent marché constitue le point de départ de la fiche n°1 du PCDR de Clavier et répond aux objectifs du PCDR de Ouffet.

Compétences

L'auteur de projet devra proposer une candidature incluant l'ensemble des compétences listées ci-dessous:

- architecte — mission complète
- ingénieur techniques spéciales — mission complète
- ingénieur stabilité et voirie (voirie, bassin de rétention) — mission complète
- urbaniste — mission complète
- coordinateur sécurité santé (phase projet et phase réalisation)
- Responsable PEB
- Auteur d'étude de faisabilité technique dans le cadre des nouvelles obligations relatives à la PEB

L'auteur de projet assurera également la mission de coordination des différents intervenants repris ci-dessus et des éventuels intervenants extérieurs nécessaires pour mener à bonne fin la mission qui lui sera confiée.

Le levé du terrain et abords immédiat ne font pas partie de la mission.

La réalisation de vues 3D et/ou perspectives du projet pour les différentes phases d'approbation par le pouvoir adjudicateur (Esquisse, avant-projet, ...) fait partie de la mission. Ces vues permettront au pouvoir adjudicateur de se faire une idée de l'échelle du projet en tant que tel mais également du projet dans son environnement immédiat.

Marché conjoint

Le présent marché est un marché conjoint au sens de l'article 38 de la loi du 15.6.2006.

Les administrations communales concernées sont la commune de Clavier et la commune d'Ouffet.

La commune de Clavier a été désignée comme pouvoir adjudicateur (PA) pour le suivi de l'exécution du marché.

Tranches fermes et conditionnelles

Pour raison financière, il est prévu que le suivi de la mission se déroule en 2 tranches:

Tranche A — tranche ferme: la mission de l'auteur de projet débutera par la réalisation d'esquisses pour l'ensemble du projet tel que décrit ci-dessus et l'élaboration d'un premier budget estimatif destinés à permettre au pouvoir adjudicataire d'introduire une convention-faisabilité (procédure PCDR) auprès du Ministre concerné.

Dans l'éventualité où cette convention-faisabilité ne serait pas approuvée par le Ministre compétent, le pouvoir adjudicataire se réserve la possibilité de mettre un terme à la mission.

Tranche B — tranche conditionnelle: cette tranche conditionnelle concerne la suite de la mission complète de l'auteur de projet. Cette tranche est découpée en phases/commandes conditionnelles.

Cette tranche est conditionnelle car la commune de Clavier se réserve la possibilité de ne pas commander cette tranche et sous-tranches pour raisons budgétaires.

Budget

Pour la réalisation de l'ensemble du projet, le pouvoir adjudicateur dispose d'une enveloppe fermée de 4 500 000 EUR TTC.

Cette enveloppe comprend:

- les travaux;
- les fournitures de matériels, matériaux, mobiliers, ... ;
- les révisions et imprévus considérés à 10 % du montant des travaux.
- Les honoraires de la mission objet du présent marché;
- les honoraires d'autres prestations de service éventuellement nécessitées par la spécificité de l'étude;
- la TVA de 21 %;
- les frais généraux.

Ce montant constitue donc une donnée essentielle du marché à laquelle l'adjudicataire est

tenu de se conformer dans sa mission d'auteur de projet.

Afin de déterminer le budget à allouer à chaque fonction du programme, il sera tenu compte des plafonds et autres limites imposées par les Pouvoirs subsidiaires concernées.

Pouvoirs subsidiaires

Au termes de la construction des infrastructures sportives, le Pouvoir Adjudicateur souhaite que le projet réponde aux exigences en matière de bâtiments sportifs édictées par Infraspports.

* Textes — Réglementations: Le décret du 25/02/99 — Version 2015 / L'arrêté du 9.7.2015 / La circulaire ministérielle 2011/1 du 1.4.2011 / Liste des prix plafonds (dernière version)

* Guide: Guide technique — performances énergétiques des halls sportifs / Fiches techniques Infraspports — Disciplines sportives / Fiches techniques Infraspports — Autres sujets (PMR, ...) / Cadre normatif fixant les exigences de qualité et les performances minimales requises des sols sportifs tant intérieurs qu'extérieurs.

Au termes de la construction de la salle polyvalente, le Pouvoir Adjudicateur souhaite que le projet réponde aux exigences édictées par la DGO3.

* Décret régional du 11.4.2014 (qui abroge le Décret régional du 6.6.1991), son arrêté d'exécution du 12.6.2014 (qui abroge l'arrêté d'application du 20.11.1991) et la circulaire Ministérielle 2015/01.

Dans ce cadre, l'auteur de projet prendra connaissance et appliquera les exigences reprises dans les documents énoncés ainsi que dans tout autre document en lien avec le projet.

II.1.6. CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in days: 150 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3.

Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 20 §§1 et 1/1 de la loi du 15.6.2006 relative aux marchés publics et certains marchés de travaux, fournitures et de services et articles 61 à 66 de l'arrêté royal du 15.7.2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Une déclaration concernant le chiffre d'affaires moyen au cours des 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du candidat ou soumissionnaire, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required: Chiffre d'affaires moyen au moins égal à 200 000 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

*A. Justification de la disponibilité des ressources en personnel.

A.1. Pour ce faire, le soumissionnaire transmet les titres d'études et professionnels et le CV du prestataire de services et/ou des cadres de l'entreprise désignés comme faisant partie de l'équipe amenée à exécuter le présent marché de services, et dont il ressort que le soumissionnaire dispose au moins, en interne ou via un contrat de sous traitance, des compétences suivantes:

- un ou une architecte,
- un ou une ingénieur en stabilité / voirie,
- un ou une ingénieur en techniques spéciales,
- un ou une coordinateur sécurité-sante,
- un ou une urbaniste,
- un ou une responsable peb,
- un ou une auteur d'etude de faisabilité.

Le soumissionnaire déclare celui de ceux-ci désigné par lui pour diriger l'équipe de projet. Il doit ressortir de ce CV que le chef de projet est expérimenté dans le domaine objet du présent marché de services.

Par cette déclaration, le soumissionnaire désigne ledit chef de projet comme responsable de la coordination technique entre les différentes parties de la mission globale et comme personne de contact avec le pouvoir adjudicateur.

Toute modification éventuelle du responsable de projet devra être justifiée par une circonstance imprévue assimilée à un cas de force majeure (maladie de longue durée, licenciement, ...) et sera communiquée immédiatement au Pouvoir adjudicateur.

Si le soumissionnaire souhaite valoriser l'expérience et/ou la compétence particulière d'un sous-traitant, une note mentionnant:

- l'identité du ou des sous-traitant(s)
- la partie exacte du marché sous-traitée

- le CV du ou des sous-traitant(s)
- la liste des références du ou des sous-traitant(s) en relation avec la part de marché qui leur est confiée (liste suivant format défini au point B.3.1 ci-dessous)
- l'engagement formel de chaque sous-traitant à réaliser la partie du marché sous-traitée en cas d'attribution du marché au soumissionnaire. (Note: l'absence d'un tel engagement formel entraînera d'office la non prise en compte du ou des sous-traitants concernés dans l'appréciation globale de la candidature).

L'adjudicataire aura l'obligation de recourir aux sous-traitants annoncés dans la candidature. En cas d'impossibilité dûment justifiée, l'adjudicataire devra en informer immédiatement le pouvoir adjudicateur et lui demander l'autorisation de recourir à d'autres sous-traitants.

A.2. Pour la partie « architecture » de la mission, le soumissionnaire joint à sa candidature une attestation certifiant l'inscription de l'architecte au tableau de l'Ordre des architectes ou sur la liste des stagiaires de l'Ordre des architectes ou la preuve qu'il bénéficie de l'autorisation visée à l'article 8 de la loi du 26.6.1963 créant un Ordre des architectes.

A3. Pour la partie « coordination sécurité-santé » de la mission, le soumissionnaire joint à sa candidature, la preuve que la personne chargée de la coordination en matière de sécurité et de santé dispose des qualifications requises sur base des articles 56 à 65 de l'arrêté royal du 25.1.2001 et ses modifications ultérieures concernant les chantiers temporaires ou mobiles. Cette preuve est apportée notamment par la présentation des documents suivants:

- la copie du certificat, délivré par un organisme de certification accrédité, conformément à l'art. 65 de l'AR du 25.1.2001, reconnaissant les aptitudes de la personne chargée de la coordination.
- la déclaration sur l'honneur que le candidat a participé à au moins 5 heures par an ou 15 heures sur une période de trois ans à des initiatives qui enrichissent ses connaissances sur l'évolution des techniques et de la réglementation en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, suivant l'art 65 septies de l'AR du 25.1.2001 et ses modifications ultérieures.

* B. Autres documents:

B.1. Une note de motivation (une face A4, maximum 4 000 signes espaces compris) exposant ses motivations à présenter sa candidature pour ce projet particulier, ainsi que sa vision de la philosophie et de la sensibilité architecturale à développer compte tenu de l'objet et du contexte. Cette note a pour but de permettre au Comité de sélection de déterminer la motivation réelle de l'équipe à étudier ce projet. L'objet de cette note n'est pas de détailler les compétences liées à chaque membre de l'équipe (voir point B.2.1 et B.2.2 ci-dessous).

B.2. L'équipe:

B.2.1. Une note (une face A4, maximum 4 000 signes espaces compris) dans laquelle le candidat expliquera comment il a composé cette équipe, pourquoi il envisage de travailler, le cas échéant en association, et avec ces sous-traitants, en quoi ils ont une vision commune et en quoi ils se complètent.

B.2.2. Une liste (une face A4) définissant le rôle (compétence(s) assumée(s)) de chaque partenaire dans l'équipe auteur de projet mise en place, ainsi que leur statut au sein de l'équipe (mandataire ou sous-traitant); cette liste reprendra aussi pour le(s) mandataire(s) le numéro de TVA ainsi que les coordonnées: mail, adresse postale et téléphone; enfin, la liste mentionnera la qualification professionnelle des différents membres du personnel chargé de l'exécution du service, leurs compétences spécifiques ou formations complémentaires.

B.2.3. Uniquement pour le(s) bureau(x) d'architecture, la liste des projets en cours avec le planning prévisionnel.

B.3. Les références

B.3.1. Pour chaque opérateur économique (en association momentanée, en sous-traitance, ...), un document sous forme de liste (une face A4) reprenant les principales missions pouvant

constituer des références pertinentes, construites ou non, avec, au minimum, leur date de réalisation, leur destinataire, le type de maîtrise d'œuvre (association momentanée, sous-traitance, collaboration extérieure, etc.), leur montant, la précision du type d'intervention (rénovation, nouvelle construction, etc.) et du statut du projet (réalisé, en chantier, concours non remporté, etc.).

Cette liste a pour objectif de cibler la manière de présenter la candidature mais aussi de témoigner de la bonne compréhension des enjeux du projet au travers du choix desdites références.

B.3.2. Le cas échéant, si le candidat est en association momentanée d'architectes, fournir la liste des réalisations et/ou études déjà réalisées dans le cadre de cette association.

B.3.3. La présentation détaillée de trois références pertinentes (construites ou non) au cours des 3 dernières années. Ces trois références seront issues des productions tous membres de l'équipe confondus.

La présentation détaillée de trois références pertinentes se fera uniquement à l'aide des documents suivants:

- un texte introductif justifiant la pertinence de chaque référence par rapport à l'objet du marché (max 300 signes espaces compris/référence);
- photos et/ou dessins, plans, croquis (max 6) permettant de juger la qualité des références présentées;
- une note d'une demi-page (max 2 000 signes, espaces compris) présentant le parti architectural du projet, la façon dont les problématiques énergétique et environnementale ont le cas échéant été intégrées au projet, les solutions techniques originales, le rôle du (ou des) prestataire(s) de la référence, le statut du projet (réalisé, en chantier, concours non remporté, etc.), la surface plancher, le budget et les moyens humains mis en œuvre; l'indication des montants de l'estimation et, le cas échéant, de l'adjudication et du décompte final, éventuellement accompagnée d'une note justificative. Les dates suivantes (le cas échéant), au minimum devront être renseignées: lancement du marché de services, début et fin des études, début et fin du chantier.

Ces documents doivent permettre au pouvoir adjudicateur de se rendre compte de la capacité de l'équipe à mener à bien le projet.

Attention: le candidat ne remettant pas ces 3 références respectant les termes précités se verra exclu.

Tout document supplémentaire est proscrit.

Minimum level(s) of standards possibly required:

- au moins 1 référence pertinente en marché public,
- au moins 1 référence en hall de sports,
- au moins 1 référence d'un montant de travaux supérieur à 3 000 000 EUR TTC.

Les différents membres de l'équipe doivent faire la preuve d'une connaissance suffisante de ce type de projets, notamment en marché public. Les références présentées doivent avoir des similarités au niveau des budgets et/ou des difficultés techniques surmontées.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Membre de l'ordre des architectes.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number 5: and Maximum number 7

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2016-877

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: yes

Price: 0,00 EUR

Terms and method of payment: Le cahier des charges et ses annexes ne sont pas disponibles au stade de la sélection des candidatures.

Il sera envoyé aux candidats sélectionnés (entre 5 à 7 candidats) dans le cadre de la seconde phase du marché, la phase d'attribution.

Complément d'information relatif à la procédure.

La procédure se déroule en 2 phases:

1) Phase de sélection des candidats — Examen, par le comité de sélection, des candidatures établies sur base des documents repris dans le présent avis de marché.

2) Phase d'attribution — Examen, par le comité de sélection, des offres établies sur base des documents repris dans le cahier spécial des charges et sur base d'une présentation avec défense orale devant le comité de sélection de la pré-esquisse (panneaux et power point — maquette refusée).

L'évaluation des candidatures et ensuite des offres sera réalisée par un comité de sélection composé de:

- membres du collège et d'agents administratifs des communes de Clavier et d'Ouffet
- directeurs généraux et/ou financiers des communes,
- agents de la FRW,
- représentants des pouvoirs subsidiaires,
- représentants des services de l'urbanisme.

La SPI assure le secrétariat du comité de sélection dans le cadre de sa mission d'assistant et conseiller au maître d'ouvrage pour le présent marché.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.3.2017 - 14:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

8.5.2017

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.2.2017